

AVIS

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 7-2023

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par le soussigné, M^e Bastien Gaudet, greffier de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2023, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le **règlement numéro 7-2023 ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin de créer la zone Rc21 à même une partie des zones Ra3, Ra5 et Ra6;**
- QUE le règlement numéro 7-2023 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 23 août 2023;
- QUE le règlement numéro 7-2023 est entré en vigueur le 23 août 2023, suite à la délivrance du certificat de conformité par M. Patrice Blais, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 7 septembre 2023.

Bastien Gaudet
Greffier